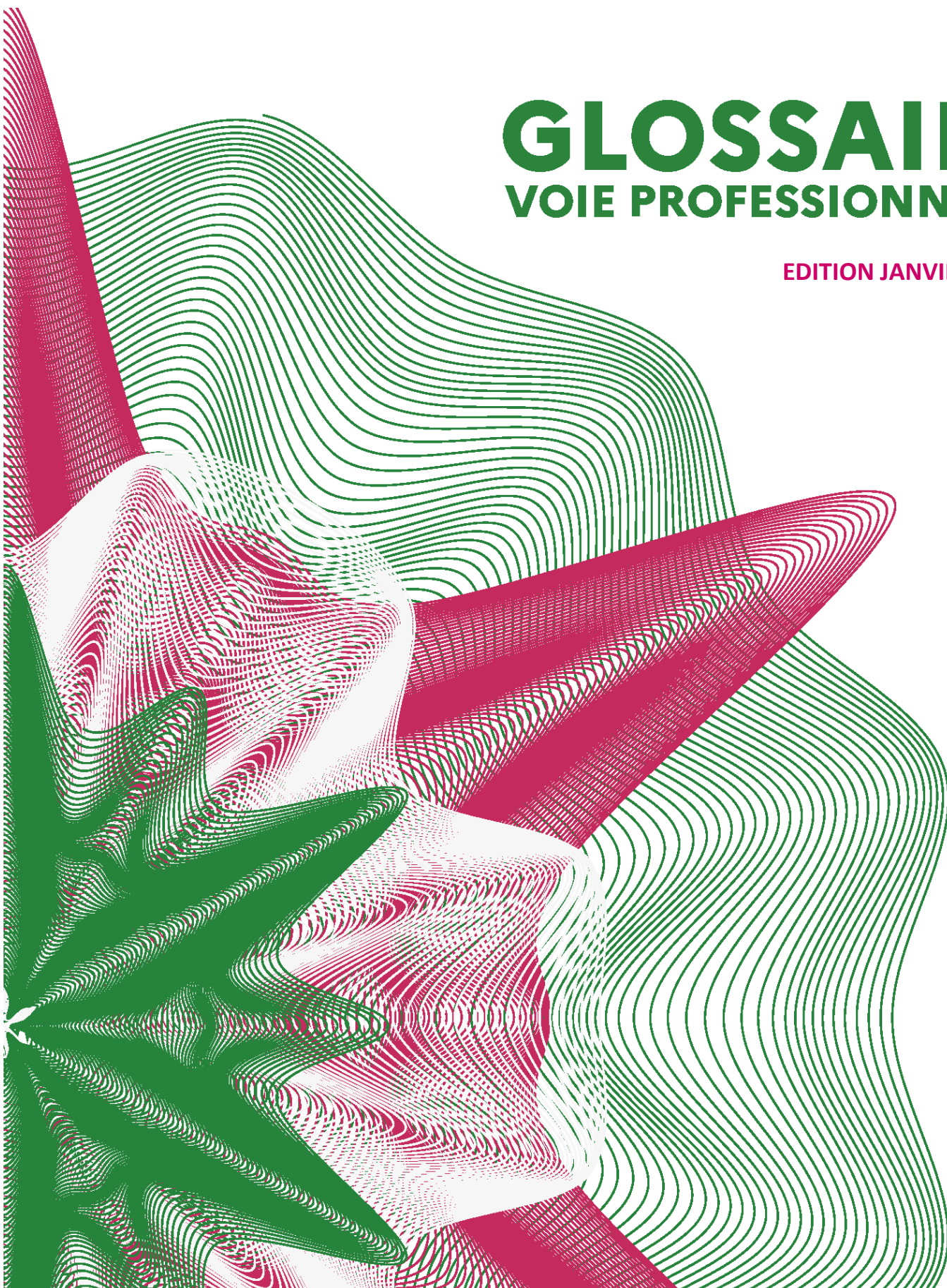


GLOSSAIRE

VOIE PROFESSIONNELLE

EDITION JANVIER 2026



Ce glossaire est destiné à l'ensemble du personnel de l'académie de Strasbourg. Son objectif est d'informer sur les principales caractéristiques de la voie professionnelle. Sa dernière actualisation a été effectuée en janvier 2026.

Légende

56 définitions existantes dans le précédent glossaire

22 ajouts ou nouveautés à compter de sept 2025

3

**3ème Prépa
Métiers**

La classe de troisième prépa – métiers, implantée en lycée professionnel dans notre académie, permet aux élèves de découvrir des métiers et les différentes formations pour y accéder mais aussi d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En fin d'année, les élèves passent le DNB série professionnelle.

**Accompagnement
personnalisé des
élèves en CAP**

L'accompagnement personnalisé est constitué de trois volets en réponse aux besoins des élèves sur la durée de leur formation :

- la consolidation des acquis, prenant notamment appui sur les évaluations nationales de seconde en mathématiques et en français ;
- l'accompagnement à l'orientation ;
- la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

**Activités
optionnelles**

Les élèves de la voie professionnelle pourront choisir des activités optionnelles, proposées par les professeurs volontaires (Pacte), par les associations et entreprises partenaires des lycées, par le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Ces activités/matières ne sont pas présentées à l'examen mais elles servent à soutenir une poursuite d'études ou à garantir une meilleure insertion professionnelle.

► [Livret du CIEPAS « Activités optionnelles »](#)

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c83329>

**Allocation de
PFMP**

Une allocation de PFMP est versée à tous les lycéens professionnels qui réalisent leurs PFMP.

Le montant journalier dépend du niveau de formation. Un seuil maximal est fixé également par année de formation tenant compte de la réglementation.

L'allocation de stage ne remplace par la gratification versée à l'initiative des entreprises, pour une période inférieure à 8 semaines. Au-delà de 8 semaines, une gratification est obligatoirement versée par les entreprises.

**Ambition emploi
remplacé par
AvenirPro+**

A

AMI Appel à Manifestation d'Intérêt	L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir » doit permettre à France 2030 de cofinancer les évolutions de la carte des formations professionnelles aux côtés des Régions, des entreprises et des autorités académiques.
Apprentissage	L'apprentissage repose sur une alternance : il associe des enseignements délivrés par un organisme de formation et l'entreprise qui accueille l'apprenti. Le centre de formation est choisi par l'employeur avec lequel l'apprenti a signé un contrat. L'apprenti est accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification selon le niveau de diplôme visé par l'apprenti.
Approche par compétences	L'approche par compétences est une méthode pédagogique centrée sur le développement et l'évaluation des compétences des apprenants plutôt que sur la simple transmission de connaissances théoriques. Elle est souvent utilisée dans l'enseignement professionnel en raison de son orientation pratique et de son efficacité pour préparer les apprenants aux exigences du marché du travail.
AvenirPro Et AvenirPro+	Le dispositif AvenirPro (Arrêté du 28 novembre 2025, paru au JORF n° 0289 du 10 décembre 2025), a pour finalité de renforcer l'insertion des lycéens professionnels à travers deux phases complémentaires. Mis en oeuvre tout au long de l'année, il repose d'une part, sur la collaboration des équipes pédagogiques avec les conseillers de France Travail et des missions locales, et d'autre part, sur les interventions de ces conseillers auprès des élèves. La première phase du dispositif AvenirPro concerne l'ensemble des élèves en dernière année de formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), au baccalauréat professionnel, au brevet des métiers d'art ou du diplôme de technicien des métiers du spectacle, inscrits dans un lycée professionnel public ou privé sous contrat. La phase 2 (AvenirPro +) est destinée à accompagner des élèves à l'issue de l'examen, diplômés ou non, sans solution de formation, ni d'emploi, pour une durée maximale de quatre mois. L'intégration dans cette phase se fait sur la base du volontariat et doit intervenir de façon privilégiée dès la rentrée scolaire.
ARI Attestation de Réussite Intermédiaire	L'attestation de réussite intermédiaire est délivrée à la fin de la première professionnelle en appui du livret scolaire et de 9 disciplines. Elle est octroyée pour une moyenne supérieure à 10, discutée en conseil de classe pour une moyenne comprise entre 9 et 10 et refusée en dessous de 9.
Azubi BacPro	Ce dispositif permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, en plus de leur diplôme de leur pays d'origine, une

B

	attestation de compétences linguistiques, reconnue par les partenaires allemands. Il repose sur un partenariat solide engagé sur l'ensemble du cursus de formation (3 ans) avec un établissement de formation du pays voisin. Ce partenariat intègre le monde économique et permet l'acquisition de compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles. https://www.ac-strasbourg.fr/le-dispositif-azubi-bacpro-121577
Bulletins de compétences	L'académie de Strasbourg a généralisé la possibilité de produire des bulletins de compétences, ils précisent les habituels bulletins de notes. La note disciplinaire figure dans les bulletins de compétences mais elle s'apparente davantage à une note de profil. Ce profil témoigne des constats effectués à un instant T. Il n'est pas la moyenne des positionnements effectués durant une période donnée.
BDE Bureau des entreprises	Dans chaque établissement, un bureau des entreprises a été créé à la rentrée 2023. Auprès des équipes de direction, aux côtés des équipes pédagogiques et en lien avec les milieux professionnels, le responsable du bureau des entreprises : – met en place et anime les partenariats avec les acteurs du territoire ; – met en œuvre la relation école-entreprise dans les parcours de formation des apprenants ; – organise les temps de formation en milieu professionnel : période de formation en milieu professionnel (PFMP), stage et alternance. La coordination du bureau des entreprises est confiée au DDFPT.
BRIO Bibliothèque de Ressources et d'Idées pour la réalisation du chef d'œuvre	Brio est une plateforme nationale de présentation de projets ou de chefs d'œuvre réalisés dans les établissements de formation. Elle est alimentée par les équipes disciplinaires volontaires impliquées dans ces réalisations en voie professionnelle. L'académie de Strasbourg publie son musée des chefs d'œuvre à cette adresse : https://www.ac-strasbourg.fr/le-musee-du-chef-d-oeuvre-122183
CAPLP	Le concours du CAPLP, concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel, permet d'enseigner en collège (SEGPA) et en lycée professionnel. L'obtention du CAPLP permet, après avoir bénéficié d'une formation et avoir été titularisé, de devenir professeur de lycée professionnel. Un professeur de lycée professionnel est un fonctionnaire de l'État. Le CAPLP est un concours qui peut être organisé dans les sections relatives aux disciplines d'enseignement général et aux disciplines d'enseignement professionnel. Toutes les sections et options ne sont pas ouvertes chaque année. Le nombre de postes offerts pour chaque section est publié au Journal Officiel.

C

	Il existe 3 types de concours : • le concours externe qui s'adresse aux candidats possédant certains diplômes. • le troisième concours qui s'adresse aux candidats ayant exercé pendant une durée déterminée une ou plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé. • le concours interne qui s'adresse à certains agents ayant déjà travaillé dans un établissement et qui détiennent le diplôme requis. À partir de la session 2026, le concours externe du CAPLP (hors sections d'enseignement professionnel) est accessible à bac+3. Le concours externe à bac+5 est organisée sur une période transitoire (sessions 2026 et 2027), afin de permettre aux étudiants en cours de master de s'y présenter. Le concours du CAPLP se déroule en deux étapes : l'admissibilité et l'admission.
CMQ Campus des Métiers et des Qualifications	Les Campus des métiers et des qualifications ont vocation à développer les compétences attendues par l'industrie d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, ils réunissent à l'échelle d'un territoire : – des établissements scolaires et des CFA ; – des établissements d'enseignement supérieur ; – des organismes de formation ; – des laboratoires de recherche ; – des plateformes technologiques ; – des pépinières et incubateurs d'entreprises ; – des entreprises ; – des associations. Les Campus des métiers et des qualifications dont le secteur d'activité revêt un enjeu particulièrement stratégique au plan national sont labellisés Campus d'excellence.
Carte des formations	La carte des formations est un outil de planification et de gestion de l'offre de formation au sein d'une académie ou d'une région. Elle répertorie les différentes filières, spécialités et options de formation disponibles dans les établissements scolaires, notamment les lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur. C'est un instrument stratégique qui vise à assurer une répartition équilibrée et pertinente des offres de formation sur un territoire donné, en tenant compte des besoins des élèves, des établissements et du marché du travail.
CCF Contrôle en Cours de Formation	Le contrôle en cours de formation est une modalité d'évaluation certificative. Il peut s'appliquer à un certain nombre d'unités et porte sur les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire définis dans l'arrêté de création du diplôme professionnel. L'évaluation par CCF est réalisée par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié

	des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative. ► Livret du CIEPAS « Rappel portant sur les CCF » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c84511
Certificat de spécialisation	Les certificats de spécialisation sont accessibles sous condition selon le niveau (ex : détention d'un 1er diplôme de la spécialité). Ils sont destinés à compléter un 1^{er} niveau de formation par une spécialisation. Un certificat de spécialisation permet de répondre à un besoin territorial. Cette formation n'intègre pas ou peu d'enseignement général.
CFA Académique	Suite à la réforme du financement de la formation continue et de l'apprentissage, un CFA académique a été créé. Il fédère les anciens CFA rattachés aux établissements scolaires, transformés depuis en UFA.
Chef-d'œuvre en CAP (Voir Réalisation de projet en baccalauréat professionnel)	Le chef-d'œuvre, finalisant la formation de l'élève ou de l'apprenti, est une réalisation pluridisciplinaire intégrant des compétences théoriques et pratiques, valorisant les enseignements suivis et significative de la filière professionnelle, pouvant être matérielle ou immatérielle, individuelle ou collective. ► Livret du CIEPAS « Le chef d'œuvre et la réalisation du projet » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c84504
Co-interventions en CAP et en baccalauréat professionnel	Les co-interventions combinent : - en CAP et BacPro : français et enseignement professionnel ; - en CAP : mathématiques et enseignement professionnel ; - en BacPro : maths physique chimie et enseignement professionnel. Les enseignants s'appuient sur le programme du domaine général et le référentiel de spécialité pour développer un enseignement commun. Deux enseignants sont donc ensemble avec un groupe classe (CAP) ou une classe (Bac pro). En classe terminale professionnelle, les établissements peuvent : • maintenir la co-intervention français/maths (physique chimie) /enseignement professionnel, • introduire un atelier philosophique dans un objectif de développement de la culture générale, • proposer de nouvelles disciplines en co-intervention, • renforcer l'horaire d'accompagnement (modules complémentaires d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études).
Coloration des diplômes professionnels	La coloration des diplômes professionnels et les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL) sont encouragées pour répondre aux besoins des emplois dans les territoires, tout en

	s'inscrivant dans un cadre national. Travaillée entre une équipe pédagogique et des partenaires professionnels, ces mesures doivent favoriser l'insertion au plus près des besoins du territoire identifié.
Compétences numériques	Les compétences numériques définies par le cadre de référence européen font l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne Pix. La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié. Elle est délivrée en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal.
CPS Compétences Psychosociales	Les CPS constituent un ensemble de compétences transversales mobilisées pour mieux se connaître et s'estimer, réguler ses émotions et son stress, communiquer, coopérer, résoudre des problèmes, prendre des décisions et conduire des projets. Dans la voie professionnelle, leur développement constitue une priorité institutionnelle (RLP) au service de la persévérance scolaire, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle, en réponse à la vulnérabilité et à la faible estime de soi observées chez une partie des élèves à l'entrée en formation (IGESR, juin 2024). S'appuyant sur l'approche par compétences et la pédagogie de projet, déjà maîtrisées par les enseignants de lycée professionnel, elles sont également développées en entreprise à chaque PFMP, en lien étroit avec les tuteurs. Elles contribuent ainsi à améliorer le climat scolaire et les conditions de réussite.
Compétences transversales	En complément des compétences disciplinaires (générales et professionnelles), des compétences transversales peuvent être travaillées et évaluées. Le RECTEC (référentiel européen de 12 compétences transversales des certifications) constitue un exemple d'aide à la décision pour le positionnement des profils.
CGM Concours général des métiers	Le concours général des métiers, concours du Ministère de l'Éducation nationale, est une manifestation de l'excellence. Il s'adresse aux élèves et aux apprentis en terminale des établissements d'enseignement professionnel publics et privés sous contrat.
Contexte professionnel	Le contexte professionnel, donne des indications précises sur l'environnement professionnel dans lequel l'apprenant va évoluer. La formalisation du contexte prendra appui sur : – le référentiel des activités professionnelles ; – des secteurs d'activités variés ; – les compétences et savoirs associés du référentiel ; – des documents professionnels. La complexité des contextes sera graduelle et adaptée au profil des élèves.
CQP	Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier. Un certificat

D	Certificat de qualification professionnelle	de qualification professionnelle (CQP) permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Il est reconnu dans les seules entreprises de la ou des branches concernées. Les CQP sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). A la différence d'un diplôme de l'éducation nationale, le CQP n'intègre pas ou peu d'enseignement général.
	DNL Discipline non linguistique	L'enseignement d'une discipline dite Non linguistique permet aux apprenants d'accéder à la langue étrangère de façon complémentaire aux apprentissages dévolus à chaque diplôme. Il est assuré par un enseignant titulaire d'une certification DNL en lien étroit avec un enseignant de langue étrangère. L'académie propose différentes sections européennes et section AzubiBacPro.
	Durée de formation	La durée de formation d'un certificat de spécialisation est d'une année. La durée de formation d'un CAP et d'un brevet professionnel est de deux ans. La durée de formation d'un baccalauréat professionnel est de 3 ans. A partir d'un travail de positionnement effectué par l'équipe pédagogique, un aménagement du parcours de formation peut être proposé (réduction ou augmentation d'une année).
E	Entretiens individualisés en baccalauréat professionnel	Les entretiens d'accompagnement offrent aux élèves l'opportunité de réfléchir sur leur parcours, de mieux se connaître, de faire le point avec un membre de l'équipe éducative et de découvrir les formations et métiers pour préparer leur orientation après le baccalauréat. ► Livret du CIEPAS « Les entretiens individualisés » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c83320
	Evaluation des établissements	La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle permet de proposer collectivement des axes stratégiques d'amélioration qui pourront nourrir le projet d'établissement. Elle combine une auto-évaluation interne à une évaluation externe assurée par des cadres de l'éducation nationale.
F	Famille de métiers	En seconde professionnelle, la famille de métiers est mise en place et s'inscrit dans une logique de parcours de formation de l'élève. La famille des métiers vise à la fois à : – donner le temps aux élèves de construire leur projet d'orientation en leur permettant de choisir une famille de métiers en seconde puis une spécialité de baccalauréat en classe de première et de terminale,

G

	– acquérir une culture commune et partagée à l'échelle d'un ensemble de métiers ou d'un secteur professionnel, – comprendre les synergies et les interconnexions entre des métiers intervenant dans un même environnement professionnel et inscrits dans des processus communs, – former les élèves à des compétences professionnelles communes aux métiers d'une même famille. En seconde professionnelle, on évoquera davantage une année de professionnalisation. Tandis qu'en première et terminale professionnelle, nous sommes sur la spécialisation.
Formation Complémentaire à Initiative Locale (FCIL)	La proposition de formations courtes insérantes à l'issue d'un premier diplôme est également encouragée au travers des formations complémentaires d'initiative locale et du recours à l'apprentissage.
Gratification de stage	La gratification est une indemnité versée à la discrétion de l'entreprise. Elle ne disparaît pas suite à la création de l'allocation de PFMP. Au-delà de 8 semaines, la gratification est obligatoirement versée par l'entreprise d'accueil.
Groupes à effectif réduit	La réforme du lycée professionnel, en lien avec le "choc des savoirs", permet l'enseignement en groupes à effectif réduit dans les disciplines fondamentales : mathématiques et français. Les élèves suivent des cours de mathématiques et de français en groupes à effectif réduit, adaptés à leurs besoins et intégrés à leur emploi du temps, sans ajouter d'heures supplémentaires. Cette organisation n'a pas juste vocation à alléger ponctuellement la gestion collective du groupe classe, elle permet surtout de pratiquer une pédagogie différenciée qui cible les difficultés et renforce les acquis. Les groupes, dissymétriques, flexibles et évolutifs, varient en fonction des périodes et des objectifs d'apprentissage, offrant ainsi un accompagnement personnalisé. Ces sessions respectent les objectifs des programmes tout en s'inscrivant dans la progression globale de la classe, et ne se limitent pas à de la remédiation. ► Livret du CIEPAS « Les groupes à effectif réduit » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/voiepro/Reforme_Lyce_Professionnel/Livrets_du_Ciepas/Groupes_effectifs_reduits_Savoirs_fondamentaux_Livret_CIEPAS_11_2024.pdf

H

Habilitations	Certaines formations intègrent des habilitations que les élèves doivent passer durant leur parcours de formation. Leur absence peut contrarier la délivrance d'un diplôme. L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. Elle est matérialisée par un document établi et signé par l'employeur, pouvant engager sa responsabilité.
----------------------	--

I L	Immersion	Les établissements peuvent pratiquer des périodes d'immersion de collégiens ou de lycéens en projet de réorientation. Ces immersions sont individuelles ou collectives, au sein ou en dehors des classes d'accueil, en majorité sur les plateaux techniques..
	Label / Labellisation	Des labels peuvent être octroyés aux établissements de formation tels que : - Campus des métiers et des qualifications, - Campus d'Excellence, - Lycée des métiers.
	Langues Vivantes étrangères	La pratique d'au moins une langue vivante est prévue dans l'organisation des enseignements. Certains baccalauréats professionnels prévoient deux langues vivantes (LVA et LVB).
M	MCPFA Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage	La MCPFA est chargée du contrôle pédagogique des formations conduite par apprentissage. Elle a pour mission de s'assurer de leur conformité au regard de la réglementation, dans l'optique d'une réussite au diplôme. Le contrôle peut porter sur : • l'organisation pédagogique de la formation en centre de formation et en entreprise ; • les méthodes et outils : pédagogie de l'alternance, adéquation équipements pédagogiques / tâches confiées en entreprise ; • les durées de formation ; • les compétences des formateurs et maîtres d'apprentissage. https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/mcpfa/
	Mixage de public	La Transformation de la voie professionnelle introduit dans les établissements scolaires la présence d'apprentis dans les parcours sous statut scolaire. Ceci conduit les établissements à différencier, dans des groupes communs ou distincts selon les effectifs, des parcours de formation pour un même diplôme. Cette pratique existe également dans le cadre de la formation continue. Ce mixage favorise la mobilité entre différents parcours de formation pour l'obtention d'un même diplôme.
	Mixage de parcours	Le mixage de parcours désigne l'organisation flexible des parcours de formation permettant aux élèves de changer de statut en cours de cycle de formation ; par exemple un an sous statut scolaire, puis deux ans en apprentissage. Cette approche vise à mieux répondre aux besoins individuels et aux aspirations professionnelles des élèves.
	MLDS	Cette Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire a pour objectif d'accompagner les jeunes de plus de 16 ans qui risquent de quitter

**Mission de lutte
contre le
décrochage
scolaire**

prématurément l'école ou qui ont déjà quitté le système scolaire sans diplôme.
Par exemple, elle collabore avec les établissements de formation dans le cadre d'Avenir Pro, AvenirPro+ et TDO.

**Mobilité
à l'étranger**

Tous les élèves de la voie professionnelle peuvent partir dans le monde entier à n'importe quel moment de leur cursus pour :

- acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie ;
- ouvrir de nouveaux horizons culturels ;
- enrichir leur connaissance du métier et découvrir d'autres usages et savoir-faire en milieu professionnel ;
- améliorer leur pratique d'une langue étrangère.

Les élèves peuvent être évalués à l'étranger lors des séjours longs.

Une épreuve facultative liée à la mobilité est prévue pour chaque diplôme.

**Niveau
de diplôme**

	3e prépa Métiers	1 an
NIVEAU 3 CAP	Première CAP Terminale CAP	1 an 1 an
NIVEAU 4 Baccalauréat Professionnel (BCP)	Seconde professionnelle Première professionnelle Terminale professionnelle	3 ans
NIVEAU 4 Brevet Professionnel (BP)	Accessible après un 1 ^{er} diplôme ou une expérience professionnelle minimale dans le secteur concerné Première professionnelle Terminale professionnelle	2 ans
Niveau 4 Brevet national des métiers d'art (BNMA)	Diplôme accessible après la 3 ^{ème}	3 ans
Certifications de NIVEAU 4 spécifiques aux métiers d'art	Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle (DTMS) après un BCP métiers de la mode ou un positionnement Brevet des Métiers d'Art (BMA) après un CAP ou un positionnement	1 an 2 ans

		Certificat de spécialisation (niveau 3 ou 4)	Mention complémentaire	1 an
O	Orion	Orion est une console de pilotage de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire. Développée par la mission interministérielle « InserJeunes », elle regroupe des bases de données telles que les effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée...		
P	Pacte Voie professionnelle	Pour chaque enseignant volontaire, le Pacte en voie professionnelle est proposé en établissement scolaire pour la conduite de missions spécifiques en sus du service obligatoire.		
	Passeport EDUCFI	L'éducation économique, budgétaire et financière des élèves est développée dans les programmes de l'éducation nationale. Un partenariat avec la Banque de France (Passeport EDUCFI) vise à renforcer la sensibilisation des élèves à la compréhension des principes d'établissement d'un budget, aux notions de monnaie, de dépenses, de crédit et d'épargne. Ce passeport s'adresse à tous les élèves de 4e., de SEGPA, de 3e prépa-métiers et à tous les élèves de la voie professionnelle depuis le niveau CAP.		
	Parcours de consolidation en STS	En classe de STS, à l'issue d'une période d'observation, l'établissement peut proposer aux étudiants qui rencontrent des difficultés, un parcours complémentaire assuré par des enseignants de la formation mais également des PLP en renfort (pacte).		
	Parcours différenciés en terminale (Voir Parcours personnalisés à compter de 09/2025)	La classe de terminale de baccalauréat professionnel a été réorganisée à compter de la rentrée scolaire 2024 pour les élèves sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat, dans l'objectif de : • renforcer la capacité d'accéder à un emploi de ceux qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat et ainsi améliorer les taux d'accès à l'emploi après l'obtention du diplôme ; • mieux préparer ceux qui souhaitent poursuivre leurs études et améliorer leur réussite. Il est parfois désigné sous le terme de « parcours en Y ». ► Livret du CIEPAS « La classe de terminale Baccalauréat professionnel – Les parcours différenciés » ► Livret du CIEPAS « La valorisation du parcours de préparation à la poursuite d'études » ► Livret du CIEPAS « La valorisation du parcours de préparation à l'insertion professionnelle » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c83661 https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c84681		

	https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c84684
Parcours personnalisés de fin de terminale baccalauréat professionnel	A compter de la rentrée 2025, le parcours personnalisé en classe de terminale professionnelle vise à accompagner chaque élève dans la construction progressive de son projet de formation et d'insertion, en développant ses capacités d'analyse et de recherche comme son autonomie. Il est constitué d'une période de quatre semaines dédiées, et intègre l'épreuve orale de projet.
Passerelle	La construction d'un parcours de formation peut amener un apprenant à vouloir entrer dans une nouvelle formation. Sous certaines conditions (notamment liées aux capacités d'accueil), il est possible de rejoindre un cycle de formation sans réaliser la 1^{ère} année de formation. Cet accueil s'accompagne d'un entretien de motivation et d'un positionnement pédagogique conjointement réalisés par l'équipe de direction et l'équipe pédagogique. <i>Ex : entrée en 1^{ère} bac pro pour un élève titulaire d'un CAP ou un élève de seconde générale et technologique</i>
Période de consolidation à l'orientation (en CAP)	La période placée entre la rentrée scolaire et les vacances de la Toussaint doit permettre aux élèves de changer de spécialité de diplôme au sein de l'enseignement professionnel, ou de changer de voie de formation (ex : rejoindre la voie générale et technologique, débiter un apprentissage).
PFMP Période de Formation en Milieu Professionnel	Les périodes de formation en milieu professionnel sont des temps de formation en milieux professionnels qui donnent lieu à des évaluations formatives (savoir-être, savoir-faire) et peuvent donner lieu à des évaluations certificatives. L'établissement sont invités à organiser sur la durée réglementaire des PFMP une « semaine » pour préparer les élèves à leur première période de formation.
Poste renfort	Au sein de 14 établissements, un poste renfort (18h pour 36h d'activités) est déployé. Sa mission est de renforcer la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les équipes éducatives.
PPO Plan pluriannuel d'éducation à l'orientation	Le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) définit une programmation pédagogique d'actions pour chaque niveau de classe visant l'acquisition progressive de compétences à s'orienter au collège et au lycée. Cette démarche éducative est conçue par l'équipe pédagogique en fonction des besoins des élèves à partir d'un diagnostic et d'objectifs partagés. Il répartit les rôles entre enseignants, Psy EN, CPE, partenaires et familles et met en cohérence l'action menée par chacun
ProFAN transfert	Il s'agit du déploiement d'un dispositif national de formation de formateurs des lycées professionnels. Il est assuré par le consortium de recherche engagé dans le projet ProFAN, en lien avec la direction

Q

	générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). ProFAN avait pour objectif d'étudier l'acquisition de compétences socio-comportementales et d'en mesurer les effets cognitifs et sociaux chez les élèves. ProFAN transfert vise à consolider, enrichir et développer les gestes pédagogiques, les compétences coopératives et collaboratives pour l'entraînement au travail en équipe. Période prévue : 2024 - 2027
	Professeur référent Le professeur référent se distingue du professeur principal. Le professeur référent s'occupe individuellement des élèves confiés tandis que le professeur principal s'occupe collectivement de la classe.
	Programmes Pour les disciplines générales, les programmes guident l'enseignement et l'apprentissage, en déterminant les capacités, connaissances et compétences que les apprenants doivent acquérir à chaque étape de leur parcours éducatif.
	Qualéduc Qualéduc est une démarche permettant de développer un processus d'amélioration continue à l'échelle de l'établissement. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative autour d'axes de travail communs et de fiches thématiques.
R	Réalisation d'un projet En baccalauréat professionnel, l'intitulé « réalisation d'un projet » remplace celui de « chef d'œuvre ». Sa réalisation est de nature collective pouvant intégrer des activités individuelles. Le caractère pluridisciplinaire n'est plus obligatoire mais demeure fortement recommandé pour développer ses compétences transversales.
	RCD Remplacement de Courte Durée Le remplacement de courte durée constitue la priorité dans la mise en place des pactes. C'est la première brique fonctionnelle proposée aux enseignants volontaires. Il vise à assurer le remplacement des personnels enseignants dont l'absence est d'une durée maximale de 15 jours.
	Référentiel Le référentiel définit les attendus d'un diplôme. Il se constitue de différentes parties dont le référentiel des activités professionnelles (RAP) décrivant les activités et les tâches à exercer par le titulaire du diplôme. Cette partie est adossée à un référentiel de compétences. Il intègre également un référentiel de certification précisant les différentes épreuves pour l'obtention du diplôme selon le type d'établissement de formation. Une partie consacrée aux PFMP précise les modalités de déroulement selon le statut des candidats.

S

RLP Réforme du Lycée Professionnel	La réforme du lycée professionnel a pour objectifs de mieux accompagner chaque élève durant son parcours, de lutter contre le décrochage et de faire du lycée professionnel un choix d'avenir.
Santé, prévention et sécurité au travail	Chaque formation professionnelle intègre un parcours de prévention aux risques professionnels et de sécurité (exemple : SST, PSC1). Dans les cursus de formation conduisant aux diplômes professionnels, les élèves peuvent être amenés à préparer la certification « sauveteur secouriste du travail » (SST). Ce certificat donne aux élèves les compétences pour intervenir en cas d'accident sur le lieu de travail, mais aussi en prévention de ceux-ci. La certification est obligatoire en CAP, elle se prépare via l'enseignement de prévention santé environnement (PSE). Les élèves de baccalauréat professionnel ne sont pas tous soumis à cette obligation.
Savoirs fondamentaux	Lire, écrire, compter, respecter autrui. Les savoirs fondamentaux font référence à un ensemble de compétences et de connaissances de base que tout individu doit acquérir pour participer pleinement à la société. Ils constituent le socle de l'éducation. Ces savoirs sont essentiels car ils fournissent les outils nécessaires pour continuer à apprendre tout au long de la vie et pour s'adapter aux évolutions rapides du monde moderne. ► Livret du CIEPAS « Les groupes à effectif réduit et les savoirs fondamentaux » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/voiepro/Reforme_Lyce_Professionnel/Livrets_du_Ciepas/Groupes_effectifs_reduits_Savoirs_fondamentaux_Livret_CIEPAS_11_2024.pdf
Situations professionnelles	Les situations professionnelles, donnent des informations afin de réaliser les tâches ou activités, dans des conditions de travail précises et positionnent les apprenants en tant que futurs professionnels. La formalisation des situations professionnelles permettra de : – placer les apprenants en situation d'analyse et de réflexion avant la réalisation ; – lier savoirs et savoir-faire et donc de donner du sens aux apprentissages ; – développer progressivement l'autonomie.
Soutien au parcours	Le soutien au parcours est un dispositif mis en place pour accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, les aider à devenir acteurs dans la construction de leur projet en favorisant l'acquisition de compétences, notamment en matière de recherche, d'analyse et d'exploitation de l'information, leur permettant de gagner en autonomie et d'élaborer leur propre projet de poursuite d'études ou d'insertion dans le monde du travail.

T

	A compter de la rentrée 2024, le soutien au parcours intègre les parcours personnalisés de fin de terminale baccalauréat professionnel. Les enseignements disciplinaires et les semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) obligatoires pour la certification contribuent également au parcours personnalisé. La constitution des groupes d'élèves, l'organisation et le calendrier de ces séances relèvent de chaque établissement. Ainsi, il est possible de proposer : - des modules, regroupant des élèves d'une même classe ou de classes différentes ; - des groupes de taille variable, pour travailler un point précis ou des compétences spécifiques ; - des activités de tutorat ou de mentorat. ► Livret du CIEPAS « Soutien au parcours » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c84127
Tests de positionnement	Chaque élève de seconde professionnelle ou de première année de CAP passe un test de positionnement en septembre qui permet aux équipes disciplinaires d'identifier individuellement les acquis et les besoins en français et en mathématiques.
TDO Tous Droits Ouverts	Le dispositif « Tous droits ouverts » vise à proposer une palette de solutions adaptées aux élèves en fort risque de décrochage, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs susceptibles de les aider dans le lycée (Pacte) ou hors du lycée. ► Livret du CIEPAS « Pacte et prévention du décrochage ? » https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/#c83328
Titre professionnel	Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée au nom de l'État, par le ministère du Travail. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier. Les titres professionnels sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). A la différence d'un diplôme de l'éducation nationale, le titre professionnel n'intègre pas ou peu d'enseignement général.
TVP Transformation de la Voie Professionnelle	Issues du rapport Calvez-Marcon (2018) sur demande du Ministre Jean Michel Blanquer, 12 mesures phares fixent les objectifs de la transformation puis de la réforme de la voie professionnelle. Engagée à la rentrée 2019, la TVP introduit les familles de métiers et met en place de nouveaux dispositifs pédagogiques : co-intervention, chef d'oeuvre, modules de préparation à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle...
UFA Unité de formation d'Apprentis	L'Unité de Formation d'Apprentis est localement l'entité représentative du CFA Académique. Majoritairement, elle correspond

U

V

UF2S
Unité
professionnelle
facultative
secteur sportif

à un ancien CFA public, souvent adossés à un établissement scolaire public de formation.

L'UF2S créée pour quelques spécialités de baccalauréat professionnel a pour objectif le développement de compétences spécifiques au domaine du secteur sportif. Ce parcours de formation, proposé aux élèves volontaires d'une classe, est conçu par l'équipe pédagogique de la classe (EPS, enseignement professionnel et général). Les élèves titulaires reçoivent une attestation signée du recteur d'académie.

Vadémécum

Les différentes réformes de la voie professionnelle sont accompagnées de parcours magistère et de vadémécums publiés par le Ministère de l'Éducation nationale.

Ces ressources proposent des exemples de mises en œuvre ainsi que des conseils à l'attention des équipes de direction et pédagogiques.

W

Worldskills

Anciennement Olympiades des métiers, la compétition des WorldSkills est un événement international qui permet aux meilleurs jeunes professionnels du monde entier de mesurer leurs savoir-faire dans 60 métiers répartis en huit pôles.

Elle se déroule en trois étapes : les sélections régionales, les finales nationales et la compétition mondiale des métiers, organisée tous les deux ans.